



Pour remplir votre portrait de groupe, quelques indications

Document à conserver pour les portraits futurs

Pour le primaire, une personne à temps plein, qui est titulaire, est considérée ayant 29 périodes par semaine. Pour le secondaire, indiquer le nombre de périodes en présence avec le groupe. Pour le préscolaire, indiquer uniquement votre % de tâche.

Si vous n'êtes pas à temps plein, il est important d'indiquer dans le bas de la page, le nombre de périodes d'allègement ou de remplacement ainsi que les dates où s'échelonnent cette période.

Pour la colonne centrale:

Sections 1 et 2, ce sont les **élèves reconnus officiellement** dans GPI, ces enfants ont un code qui devrait vous être donné en début ou en cours d'année.

1. **TC = code 12** : Les enfants **reconnus** comme ayant un trouble du comportement.
2. **H et TGC** : Les **H** sont des enfants ayant un **handicap reconnu**. Les **TSA** ou autres reconnus par la Commission scolaire ont un code 50 et les **TOP**, code 53. Il y a plusieurs codes possibles dans ce champ tout dépendant du handicap (visuel 42, langage 34...) Il y a aussi les troubles graves du comportement **TGC(14)**. Important que ces enfants que vous déclarez dans cette section soient **reconnus**.
3. **DA** : Il n'y a pas d'enfant reconnu en difficulté d'apprentissage à la Commission scolaire pour le moment. Pourtant, tout enfant qui après des mesures d'aide (récupération, orthopédagogie) est toujours en échec dans un résultat disciplinaire de la matière (français ou mathématiques), pour le **primaire**, et dans les deux résultats disciplinaires au **secondaire**, est en difficulté. Au même point que les enfants en reprise d'une année et qui éprouvent toujours des difficultés. Les enfants ayant un trouble reconnu (ex. : **dysphasie, dyslexie, dyspraxie...**) sont dans cette catégorie étant donné qu'ils auront toujours besoin d'adaptation afin d'avoir une réussite. **Attention, les enfants DA ne sont pas nécessairement ceux qui sont reconnus dans le regroupement EHDAA.**
4. Tout enfant pour lequel vous avez fait une demande d'évaluation ou encore qui est en évaluation à l'extérieur de la CS par les parents afin d'aider l'enfant au niveau scolaire.

Nous savons que la charge est lourde, cependant, **il ne faut pas oublier de faire des demandes de difficultés persistantes lorsque des enfants sont en difficulté et que les services sont insuffisants ou encore absents.** Ne pas oublier que vous pouvez demander de faire reconnaître ces enfants à ce moment ou lors de vos PI ou du comité ad hoc (pour les H et TGC). Ne jamais oublier que les écrits restent!

En dernier lieu, **si un enfant a plusieurs problématiques**, il est important de les indiquer ensemble.

Classe 124 / Nicole Choquette (primaire)

1. **Ex. : Éric Plourde** : TDA (déficit de l'attention)/médicamenté/suivi en orthopédagogie /DA échec en français/avec PI.
2. **Gislain Tardif** : TSA diagnostiqué au niveau médical-non reconnu/demande faite pour reconnaissance et validation/aucun service.
3. **Ysabel Racine** : demande d'évaluation TDAH/demande de reconnaissance TC.
4. **Guillaume Lemieux** : TGC avec 1 heure de service (TES) par jour = insuffisant.
5. **Alain Terrier** : reprise de sa 2^e année/orthopédagogie français + mathématique/échec en mathématique/DA non reconnu/PI.

C'est pourquoi, il est plus facile d'écrire ces informations sur une de vos listes d'élèves (vous pouvez enlever les noms si vous le désirez). Il faut noter que **les enfants avec un déficit d'attention avec ou sans hyperactivité ou impulsivité ne sont pas reconnus (TDA/TDAH).** Cependant, il faut regarder si avec cette problématique, l'enfant a des difficultés d'apprentissage (DA) ou des problèmes majeurs de comportement (TC). À ce moment, il faut en faire la demande de reconnaissance (document de difficulté persistante).

Pour le reste, **vous pouvez indiquer tous commentaires importants qui aident à saisir la charge de travail** que vous avez vécue durant l'année décrite. Vous pouvez y joindre les demandes refusées par votre direction ou encore celles faites depuis plus d'un an sans suite...

Merci pour votre engagement face aux enfants,

Nicole Choquette

Responsable syndicale des portraits de groupe



